

## **Rapport de la commission ad hoc**

### **Chargé d'étudier le PR 16-2022 – Financement d'une carte de transport touristique régionale**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 11 août 2022 afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Monsieur Stéphane Jayet, responsable politique du Tourisme et Monsieur Boris Mury, secrétaire général.

En début de séance, Messieurs Jayet et Mury nous ont présenté le préavis et rappelé l'importance du tourisme pour la région.

La Commission les remercie pour les informations fournies et pour les discussions constructives qui se sont suivies.

#### **Contexte et enjeu**

Une grande partie des villes et des régions, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, offre aux hôtes des hôtels et auberges de jeunesse, la gratuité des transports en ville ou en région. Conscient de ce manque, le Comité de Direction, après avoir consulté les hôteliers de la région et la commission Tourisme de Région de Nyon, qui ont exprimé un avis favorable, souhaite proposer la gratuité des transports aux personnes ayant passé au moins une nuit dans un hôtel, camping, auberge de jeunesse de la région. Pour ce faire, le Comité de Direction propose la mise en place du système « check'in » qui est déjà utilisée par l'Union fribourgeoise du Tourisme. Le système a été choisi après étude et comparaison de plusieurs autres systèmes ; il répond tous les objectifs fixés et a l'avantage d'être déjà opérationnel à une échelle comparable à la Région de Nyon.

Le but de cette gratuité des transports est d'une part d'inciter les visiteurs à séjourner plus longtemps dans la région et d'autre part de privilégier les transports publics, bus et train pour leurs déplacements, plutôt qu'ils n'utilisent leur véhicule privé pour découvrir les attractions touristiques de notre Région.

#### **Commentaires**

Légitimité du projet : cette gratuité des transports pour les hôtes est un atout indispensable pour rendre notre région encore plus attractive mais aussi pour inciter nos hôtes de laisser leur véhicule privé parké et de se déplacer avec les transports publics de la région. Les hôteliers de la Région contactés lors de l'établissement du projet ont accueilli très favorablement cette proposition.

Ce projet répond donc parfaitement à un double objectif :

- Augmenter l'attractivité de la Région
- Promouvoir les transports publics

#### **Financement**

Comme clairement expliqué dans le préavis, le coût du projet est de 103'000.-- TTC réparti à CHF 70'900.-- TTC pour 2023 et CHF 32'000.-- TTC pour 2024. Ces montants couvriront les frais fixes liés au système de gestion et de distribution.

Le mécanisme mis en place pour rémunérer la gratuité de la carte est simple : sur la base des calculs effectués par Mobilis, CHF 1.20 (TTC) par nuitée enregistrée dans la région auprès des hôteliers, camping, auberges de jeunesse, Bed & breakfast ... que les visiteurs utilisent ou non la carte de gratuité seront versés à Mobilis. Ces CHF 1.20 seront pris sur le montant de la taxe de séjour payé par chaque visiteur et qui se monte à CHF 3.--, pour offrir la gratuité des transports aux visiteurs de la région. Il n'a donc pas d'influence sur le budget et les comptes de la Région de Nyon mais sur le fonds régional d'équipement touristique (FRET) géré par la Région de Nyon, qui ne sera alimenté plus que par le CHF 1.80 au lieu des CHF 3.- actuel par nuitée.

Signalons simplement que le montant de CHF 3.-- par nuitée pour la taxe de séjour est faible et que ce montant pourrait être revu à la hausse, mais ce sujet ne fait pas partie du préavis présenté.

### **Avis de la Commission**

De façon unanime, les membres de la Commission ad hoc sont convaincus de la pertinence de cette action et estiment qu'elle répond à un réel besoin, tant au niveau de l'attractivité de la région qu'au niveau de la promotion des transports publics pour les visiteurs. Le mécanisme de financement est cohérent, la mise en place du système, sa gestion et sa maintenance étant à la charge de la Région de Nyon alors que le coût de la prestation est prélevé sur le montant de la taxe de séjour.

### **Conclusion**

Fondé sur ce qui précède, la Commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 16-22 du Comité de Direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de CHF 103'300.-- pour la création de la mise en place de la gestion d'une carte de transport touristique régionale pour les années 2023 et 2024 ;
2. De prendre acte que le montant annuel du projet soit inscrit au budget de fonctionnement au compte 160.3650 ;
3. D'accepter pour les années 2023 et 2024 la prise en charge des frais variables liés aux coûts des transports fixés à CHF 1.20 TTC par nuit touristique effectuée sur les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour.

La Rippe, le 5 septembre 2022

Les membres de la Commission ad hoc :

Olivier Tappy, rapporteur La Rippe	
Thomas Marchand Coppet	
Fabrizio Nassisi Tannay	
Sylvie Muller Duillier	
Régina Bovet Gland	